

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé

Conseil d'Etat
Monsieur le Président
Etat de Fribourg
Chemin des Chanoines 17
1701 Fribourg

Notre référence : 260403DE_CE

Courrier public

Estavayer-le-Lac, le 4 avril 2026

https://www.swisstribune.org/doc/260403DE_CE.pdf

PRÉCISIONS SUR LE PAJURE DU SERMENT FAIT À DIEU PAR LA PRÉSIDENTE DE LA CONFÉDÉRATION

Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous sommes Vendredi Saint. C'est le moment venu de renouveler ma réquisition de poursuite du 4 avril 2025 (référence 250405 DE_OP), après que le Dieu des chrétiens m'a donné la preuve le 21 novembre 2024, avec un voyage initiatique guidé par la Prière, qu'il répondait aux prières de ceux qui s'engagent à suivre la voie qu'il leur indique, en ayant révélé l'existence du PIZZO des partis ou PIZZO-CH.

Cette réquisition de poursuite mentionne que la cause de l'obligation de la créance porte sur les faits nouveaux de 2025/2026 qui sont imprescriptibles, car ils sont liés au parjure du Serment qu'a fait Micheline Calmy-Rey devant le Dieu de la Constitution en 2011 en ayant caché l'existence du PIZZO-CH.

Le formulaire de réquisition de poursuite sera posté demain le 4 avril 2026 à l'office des poursuites avec la référence 260405DE_OP. Il fera référence à ce courrier-ci qui porte la référence 260403DE_CE

Par contre ce courrier portant la référence 260403DE_CE, vous est adressé séparément et directement car vous êtes les dirigeants de notre Etat de droit. Vous avez été élus pour faire respecter les Valeurs de notre Constitution et vous êtes directement concernés par le ou les parjures de Serment faits devant Dieu par nos Conseillers fédéraux, au cas, où vous ne les connaissez pas, ou si vous n'avez pas fait votre devoir de chrétien

Je vous rappelle ici que la prescription n'existe pas dans l'église chrétienne, le chrétien ne peut pas se substituer à Dieu pour juger les parjures de Serment fait devant Dieu, par contre il doit appliquer les Valeurs chrétiennes et ne pas se taire. Il faut observer que :

- a) pour les disciples de Christ, tous les parjures de Serment fait devant le Dieu de la Constitution ou Christ sont imprescriptibles.
- b) pour les disciples de Satan ou de l'Antéchrist qui utilisent la stratégie du mensonge pour détruire la Vie, ils diront que la prescription s'applique.

C'est la raison pour laquelle, je renouvelle l'interruption de prescription pour que les chrétiens puissent agir sans que les disciples de l'Antéchrist invoquent que la prescription est atteinte pour cacher la violation des Valeurs chrétiennes avec le PIZZO-CH, puisque Micheline Calmy-Rey l'a utilisé pour couvrir des actes de forfaiture.

L'importance de Vendredi Saint, du pouvoir de la prière et de cette réquisition de poursuite

Vendredi Saint est un jour de commémoration crucial pour les Chrétiens de notre Canton qu'ils soient catholiques ou protestants. Il est férié et il a pour but de commémorer que Christ a été crucifié, après avoir été trahi par un de ses disciples « Judas l'Iscaïote » contre la remise de quelques pièces d'or.

Comme l'indique le calendrier¹ des fêtes catholiques, citation :

« Vendredi Saint est le vendredi qui précède Pâques. Ce jour est très important dans la tradition chrétienne, car il commémore la Passion, c'est-à-dire le supplice, la procession et la crucifixion du Christ. Il s'agit donc d'un jour de recueillement, et non de fête, pour les fidèles. Cet événement a toujours eu une place fondamentale dans la religion chrétienne, car il clôt l'aventure « humaine » de Jésus, avant sa résurrection. C'est donc un jour propre au christianisme et qui ne se fonde pas sur une fête issue d'une autre tradition. »

Tous les chrétiens qui commémorent ce Vendredi Saint montrent qu'ils ont prétendument la foi en Christ. Soit ils sont de ses disciples, soit ils font semblant d'avoir la foi et ils sont des disciples de l'Antéchrist.

Ils connaissent tous l'importance de la prière qui est le moyen que Dieu leur a donné pour communiquer avec lui et avec Christ.

Pour ma part, je n'avais pas cette foi, lorsque j'ai été enseigné dans la parole de Dieu par l'église réformée. Par contre, j'avais demandé à ceux qui m'enseignaient la parole de Dieu : « comment était-il possible de vérifier que Dieu répond aux prières ». Ils m'avaient dit qu'il fallait le lui demander en s'adressant à lui par la prière. Ils m'ont donné la prière à faire en précisant que je devais m'engager à respecter la voie que Dieu m'indiquerait pour obtenir la réponse. En 1973, j'ai décidé de prendre cet engagement pour vérifier si Dieu répondait aux prières. Si il le faisait alors j'aurais la preuve que Christ et l'Antéchrist existent.

Je me suis alors retrouvé dans un voyage initiatique guidé par cette prière faite à Dieu qui m'a fait découvrir l'Univers, en me guidant dans mes choix de formation, de voyage, de rencontre, et en me faisant croiser les forces du mal et celles du bien qui sont liées au destin de l'Homme.

En 2001, Dieu a envoyé une chamane qui m'a décrit mon destin par une prophétie qui s'est réalisée le 21 novembre 2024, avec la RTS qui a révélé l'existence du PIZZO de partis ou PIZZO-CH, sur lequel porte mon interruption de prescription du 4 avril 2025.

Vous avez pu observer que depuis fin 2024, en même temps que la RTS a révélé l'existence du PIZZO, il y a le monde qui a changé. Il y a TRUMP qui a été élu.

Aujourd'hui, où tous les chrétiens commémorent la crucifixion de Christ trahi par Judas, avec un jour qui est férié, il est important que vous sachiez que le Serment d'Archimède de l'EPFL a été mis en place pendant mon voyage initiatique guidé par la prière. Dieu m'a montré que ce Serment me permettait de mettre en garde les citoyens des risques à violer les Valeurs de la Vie avec le pouvoir technologique développé par l'Homme.

En appliquant ce serment, je dois vous demander de respecter les Valeurs de la Vie car le monde est en danger avec l'Homme qui utilise les technologies du numérique qui le déconnectent de l'Univers en l'abrutissant à son insu et sans son consentement éclairé par ceux qui ne respectent pas la Vie et qui n'ont qu'un but c'est guider le monde avec l'argent dont les bénéficiaires des actionnaires.

Cette réquisition de poursuite est importante, puisqu'elle permet de rendre visible le changement du monde avec les financiers qui ont rendu prescriptible la violation des droits de l'homme par les hauts dirigeants qui parjurent leur Serment fait devant Dieu de respecter les Valeurs du Dieu qui a créé le monde. Elle permet aussi de montrer que le Serment d'Archimède a été appliqué pour mettre en garde ceux qui imposent la loi du silence sur les risques qu'ils connaissent, en excluant le respect du Dieu qui a créé le monde.

Du changement intervenu en Suisse et dans le monde depuis la révélation de l'existence du PIZZO-CH

En 2025, chacun a pu se rendre compte que TRUMP n'est pas chrétien et qu'il veut dominer le monde avec la puissance que donne l'argent et la violation des Valeurs du Serment d'Archimède.

¹ <https://icalendrier.fr/religion/fetes-catholiques/vendredi-saint>

J'ai respecté mon engagement de suivre la voie que Dieu m'indiquerait en partageant la connaissance qu'il m'a donnée du pouvoir de la prière, qui m'a permis de découvrir le PIZZO. J'ai montré que le PIZZO sert aux élus à tromper les citoyens sur le fonctionnement des lois et des systèmes de contrôle qu'ils mettent en place qui ne peuvent pas assurer la sécurité et la liberté aux citoyens.

J'ai rendu public que : c'est la publication du livre « les Infiltrés & le Serment d'Archimède » de Dennis Netizen, 2024, ISBN 978-2-9701819-0-3, The BookEdition.com, que j'ai envoyé à plusieurs journalistes qui a conduit la RTS à révéler l'existence du PIZZO-des-partis ou PIZZO-CH.

Ce livre précisait qu'en 2001 une chamane m'avait que prédit mon destin allait m'amener à devoir démasquer des dirigeants d'Etat qui violaient les valeurs de la Vie, et une fois que j'aurais trouvé la raison pour laquelle ils violaient les Valeurs de la Vie, je devais leur demander de changer de cap.

Cette Chamane ne savait pas que depuis 1973, je suivais un voyage initiatique guidé par la Prière pour vérifier si Dieu et Christ répondaient aux prières. (Par contre les Hauts magistrats de la Suisse savaient tous que Foetisch commettait ses crimes avec le PIZZO et des magistrats qui violaient leur engagement pris devant Dieu de faire respecter les Valeurs de la Constitution)

J'ai aussi décrit une partie de ce voyage initiatique guidé par cette prière faite à Dieu sur le journal du site de swisstribune.org qui est accessible, lorsqu'il n'est pas censuré, sous le lien internet :

<https://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Dès que j'ai eu la preuve que Dieu répondait aux prières de ceux qui s'engagent à respecter la voie qu'il leur indique, j'ai demandé aux dirigeants qui appliquaient le PIZZO de changer de cap.

La première personne à qui j'ai demandé de changer de cap, après la découverte du PIZZO-CH était la plus haute dirigeante de la Suisse soit la Présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey.

Cette dernière avait violé son Serment fait devant Dieu de respecter les Valeurs de la Constitution en ayant caché au peuple l'existence du PIZZO-CH, c'était le 18 décembre² 2024. Elle l'avait fait pour assurer la prescription à Foetisch, qui se disait intouchable avec ses relations en haut lieu. Il agissait avec les méthodes de TRUMP, soit les menaces de guerre économique, puis l'exécution des menaces en utilisant ses relations.

Il faut savoir qu'en 2011, Dieu m'avait guidé par la prière à déposer le 12 avril 2011, une demande de dommages et intérêts en responsabilité de la Confédération, des membres de ses autorités et de ses fonctionnaires. Ce dossier avait plus de 300 pièces qui exposait comment les lois mises en place par le parlement avec les procédures de contrôle ne permettaient pas d'assurer la sécurité de citoyens en violant les Valeurs chrétiennes inscrites dans la Constitution. Cette demande décrivait le fonctionnement du PIZZO sans que je le sache.

Il y avait eu une première démonstration de force de Foetisch qui avait porté plainte³ pénale (dénonciation calomnieuse) contre Me Kaufmann, un de mes avocats, le 6 juin 2011. Le Ministère Public Fribourgeois a suspendu la plainte en attendant du résultat de la procédure civile. Me Kaufmann n'osait plus me défendre. C'était un épisode sidérant de ce voyage initiatique guidé par la prière.

Ensuite, Micheline Calmy-Rey, alors présidente de la Confédération, avait parjuré son Serment de Cheffe d'Etat fait devant Dieu de respecter les Valeurs du Dieu de la Bible en violant l'article 35 de la Constitution pour rejeter la demande. Sur la recommandation de parlementaires je lui avais envoyé le 8 août 2011 la copie de la demande pour qu'elle puisse constater la violation de l'article 35, et en lui demandant de prendre une position directe conforme à son Serment fait devant Dieu qu'elle s'était engagée personnellement à tenir vis-à-vis de nous citoyens suisses, en s'étant fait élire pour observer les Valeurs de la Constitution. Le 20 septembre 2011, je lui ai signalé⁴ que plusieurs membres du Parlement m'ont recommandé de la relancer pour qu'elle donne une réponse conforme à son Serment. Elle n'a jamais répondu, mais un avocat m'a dit qu'elle devait répondre dans les 30 jours à mon courrier du 8 août et qu'en annonçant sa démission du Conseil fédéral le 7 septembre 2011, elle avait de fait confirmé qu'elle savait avoir violé son Serment fait devant Dieu.

² https://www.swisstribune.org/doc/241218DE_MC.pdf

³ https://www.swisstribune.org/doc/110606MP_BK.pdf

⁴ https://www.swisstribune.org/doc/d1051_110920DE_MC.pdf

C'était pour cet avocat particulièrement choquant que Micheline Calmy-Rey n'ait pas pris ses responsabilités de cheffe d'Etat d'autant plus qu'elle avait un enfant qui avait fait des études scientifiques et qu'elle connaissait l'investissement que font les scientifiques pour contribuer au respect des droits de l'Homme.

Des faits qui portent sur la Tragédie de Crans-Montana qu'elle connaissait en 2011 :

Ma demande du 12 avril 2011, commençait par mes deux projets de Vie que je cite ici :

Projets de Vie

Comme la majorité des humains, j'avais deux grands projets de Vie.

- L'un était de fonder une famille, d'avoir des enfants pour les voir grandir et leur transmettre mon héritage culturel
- L'autre était d'apprendre un métier qui permette d'assurer une bonne qualité de Vie à ma future famille et de contribuer au bien-être de la société.

Elle savait que le Grand Conseil vaudois avec le Parlement vaudois avaient inversé le droit, en appliquant le PIZZO, en demandant à Me Claude ROUILLER, ancien Juge fédéral assermenté, de faire une fausse expertise pour cacher au peuple, l'indignation et la stupéfaction des citoyens qui avaient assisté à la destruction de mes projets de Vie et qui avaient déposé une demande⁵ d'enquête parlementaire.

Alors que mon voyage guidé par la prière m'avait fait faire un MBA, pour que je connaisse le fonctionnement de la loi suisse et les méthodes de corruption utilisées pour violer les droits des citoyens, je m'étais retrouvé le 4 septembre 2008, à une présentation par cet ancien juge fédéral de sa fausse expertise. Le rapport m'avait été remis à la fin de la présentation, mon avocat, Me Schaller, qui me représentait pour cette représentation, n'avait pas été convoqué par le Grand Conseil, alors qu'il avait annoncé qu'il avait la procuration de me représenter.

A la sortie de cette présentation, où le rapport m'a été remis, j'ai informé Me Claude Rouiller que j'avais dû renoncer à fonder une famille pour avoir des enfants, à cause des faits décrits dans la demande d'enquête parlementaire. Il m'avait dit : vous pourrez encore le faire en étant vieux, alors qu'il m'avait ruiné avec sa fausse expertise et qu'il savait que mon PDG avait été obligé de me limoger pour avoir refusé de céder au chantage exercé avec le PIZZO.

Mes avocats et ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire ont protesté pour cette violation crasse de cet ancien juge fédéral. Ils n'ont jamais pu être entendu malgré leurs protestations,....

J'ai continué à faire ce voyage initiatique guidé par la prière. En 2025, j'ai alors avisé plusieurs magistrats de l'importance pour qu'ils changent de cap, et qu'ils abandonnent le PIZZO. Ils ne l'ont pas fait.

J'ai eu Adobe qui est intervenu dans mon ordinateur pour fausser une votation fédérale et j'ai avisé le Conseil fédéral de cette intervention des GAFAMS qui influence nos votations fédérales avec l'accès à nos ordinateurs.

J'ai expliqué les risques liés à l'IA et aux réseaux des GAFAMS avec le concept du TITTYTAINMENT qui permet à TRUMP de prendre le contrôle toute la jeunesse en les coupant de la relation directe avec Dieu qui ne communique pas avec le réseau des GAFAMS et en portant atteinte à leur santé mentale.

A la fin de 2025, j'avais respecté l'engagement que j'ai pris de respecter la voie que Dieu m'avait indiquée. Micheline Calmy-Rey n'avait jamais répondu à mes demandes de respecter les Valeurs de la Constitution.

J'ai alors demandé à l'Eternel de m'indiquer la voie à suivre

Le 1^{er} janvier 2026, il y a la Tragédie de Crans-Montana

La particularité de cette Tragédie est que ce sont des jeunes, des ados qui sont touchés dans la région où Micheline Calmy Rey a passé son enfance. Elle sait qu'en appliquant le PIZZO, alors qu'elle était Présidente de la

⁵ https://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

Confédération, elle a détruit des projets de Vie pour de l'argent. Elle sait que je n'ai pas pu avoir d'enfants à cause d'elle. Elle sait qu'elle a parjuré son Serment fait devant Dieu de respecter les Valeurs de la Constitution. Elle sait qu'elle porte la responsabilité de cette tragédie en ayant privé les citoyens de connaître les risques liés au PIZZO des partis qui ne permettent pas aux élus de mettre en place des lois avec des procédures d'applications et de contrôle qui assurent la sécurité et la liberté des citoyens. Elle a une fille médecin, qui ne pourrait pas pratiquer sa profession si elle lui avait détruit sa Vie avec le PIZZO. Elle habite Genève. Elle connaît les expériences faites au CERN par les physiciens et elle sait que le monde ne se limite pas à un réseau numérique inventé par l'Homme, pour faire une guerre économique. Elle a été mise en garde, et maintenant elle sait que ce parjure de Serment ne sera jamais prescriptible et qu'elle doit réparer le mal qu'elle a fait. Elle sait aussi que la mort de jeunes et d'ados, parce qu'elle n'a pas pris ses responsabilités, est une violation majeure des Valeurs de la Vie qui fait que la Suisse n'est plus un Etat de droit.

Le 9 janvier 2026, interviewée par le journaliste Valentin Emery de Forum à la RTS, qui lui parle de sa responsabilité en tant qu'ancienne Présidente de la Confédération, elle répond ce qui suit, je cite ici :

Question du journaliste

« Micheline Calmy Rey, vous avez été dans ces postes politiques où on a des responsabilités faire des excuses c'est pas forcément évident mais ça a un impact, on l'a entendu »

Réponse de Micheline Calmy Rey

Ben oui je pense que effectivement c'était nécessaire parce que comment se relever après ce qui s'est passé s'il y a pas un diagnostic qui est fait s'il y a pas d'abord la constatation et la vice-présidente de la commune de Crans Montana l'a dit : on n'a pas fait tout juste, donc il doit y avoir un diagnostic qui est fait, il doit y avoir la prise de conscience que effectivement il s'est passé quelque chose qui n'aurait pas dû se passer et à partir de là ce qui importe de savoir : « C'est pourquoi ça s'est passé comme ça et comment on va faire pour trouver la vérité ». Et ça c'est les excuses, c'est la première étape, c'est la première chose qu'il faut faire c'est la reconnaissance que tout n'a pas fonctionné correctement.

Et maintenant la suite c'est que l'enquête soit menée.

Moi je n'ai qu'un souhait, c'est que le ministère public valaisan se rende compte qu'il est confronté à une enquête d'une ampleur et un phénomène d'une ampleur qu'il n'avait jamais connu jusqu'à maintenant avec la presse, les avocats. C'est bien que la presse et les avocats fassent pression qu'ils interviennent, comme ça la recherche de la vérité va être je dirais presque facilitée. Que ces pressions existent, c'est nécessaire aussi.

Et puis j'espère vraiment que le ministère public du Canton du Valais, si il a besoin d'aide osera le demander parce que il en va de la réputation de Crans Montana, du canton du Valais mais aussi de la Suisse.

On est observé, on est regardé, il y a des victimes qui viennent d'ailleurs et là la Suisse ne passe pas. C'est un État de droit, alors fini les combines, fini les clans qui se protègent fini les partis, les trucs entre partis politiques, c'est-à-dire que maintenant c'est plus le temps de ça, le temps !

Question du journaliste

C'est la recherche de la vérité à vous entendre, le ministère public avec la justice valaisanne n'arrivera pas seul ?

Micheline Calmy Rey

J'ai pas dit ça, j'ai dit, j'espère qu'ils sont conscients de l'immensité de la tâche et de l'ampleur de cette enquête à laquelle ils doivent faire face et c'est important car la Suisse est un État de droit,

c'est important qu'on le fasse de façon transparente de façon sans aucune concession, et c'est pour ça que je dis finis les combines !

Quoi ? Je veux dire maintenant l'important c'est d'arriver à savoir pourquoi ça a pu se produire ici

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes partielles : https://www.swisstribune.org/doc/260403DE_CE.pdf